



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 22 octobre 2020

## Salaires:

### **les annonces du ministre ne sont que des miettes**

Le ministère a finalement dévoilé ses propositions sur les salaires aux organisations syndicales le 13 octobre. Sur les 400 millions d'euros consacrés à cette augmentation des seuls personnels enseignants, 396 serviront à des primes. Ce ne sont que des miettes jetées par le ministre Blanquer qui promettait encore des milliards consacrés à l'augmentation des salaires des personnels il y a moins d'un an.

Il s'agit tout d'abord d'une "prime d'attractivité" qui serait versée aux enseignant-e-s en début de carrière, seulement après leur titularisation. Selon les scénarii, il s'agit d'une prime au montant dégressif, versée durant les 9, 12, 14, 18 premières années d'enseignement.

Dans le meilleur des cas, la prime ne sera attribuée selon l'aveu du ministère qu'à 42% des enseignant-e-s, et encore dans cette hypothèse à des montants ridicules pour les personnels avec le plus d'ancienneté, de l'ordre de 35 euros par mois pour un-e PE, 21 euros pour un-e agrégé-e si les primes étaient différenciées selon les corps.

Quant aux enseignant-e-s contractuel-le-s, ils et elles ne percevraient qu'une prime forfaitaire de 50 à 66 euros nets mensuels.

Il s'agit ensuite d'une "prime d'équipement" de 150 euros nets, versée annuellement à tous les personnels, dont les contractuel-le-s embauché-e-s pour au moins une année scolaire. Cette prime ne serait versée, en une fois, qu'à partir de septembre 2021. Pour SUD éducation, cette prime, bien que faible, est une avancée. Mais ne doit pas dispenser le ministère d'indemniser les personnels pour le travail à distance réalisé durant toute la période du confinement.

Ces primes ne rattraperont en aucun cas la décennie de stagnation des salaires de tous les personnels de la fonction publique. SUD éducation exige que ces primes soient intégrées au salaire, afin qu'elles entrent dans l'assiette des cotisations pour la retraite ou l'arrêt-maladie.

**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fed@sudeducation.org

www.sudeducation.org



**Pour SUD éducation, il faut construire dès maintenant la mobilisation pour gagner une augmentation de la rémunération pour tous les personnels sans contrepartie, qui se traduirait immédiatement par :**

- **l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels les moins bien rémunérés ;**
- **l'intégration des primes et indemnités au salaire ;**
- **une augmentation significative des salaires, d'autant plus forte que le salaire de l'agent-e est bas, pour réduire les inégalités salariales.**

**SUD éducation revendique également dans le cadre du projet d'égalité salariale qu'elle porte :**

- **avec l'Union syndicale Solidaires, une augmentation du Smic à 1700€ nets ;**
- **la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les personnels contractuels de l'Éducation nationale.**